



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BORDEAUX
SAID SECTEUR 2
RUE JULES FERRY
33090 BORDEAUX CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 20 13 178 782 258

Référence de l'avis : 22 33 A578456 67

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

CHEZ M SOTA
34 RUE LAMOUROUS

33000 BORDEAUX

Numéro FIP : 330 50 11 9023549789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 33014

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)
SIP BORDEAUX
SAID SECTEUR 2
RUE JULES FERRY
33090 BORDEAUX CEDEX

DEBUR EMMANUELLE NICOLE
CHEZ M SOTA
34 RUE LAMOUROUS
33000 BORDEAUX

Somme qui vous est remboursée

16,00 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

**Vous serez remboursé par virement le 21/07/2022
sur le compte bancaire suivant :**

FR33 2004 1010 010X XXXX XXX2 291

Identifiant de la banque : PSSTFRPPB0R

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 12 264

Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2022

N°fiscal : 20 13 178 782 258

Déclarant 1 - Nom de naissance : DEBUR

Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				1,50
Détail des revenus				Total
Salaires.....		Déclar. 1 20430		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2043			
Salaires, pensions, rentes nets.....	18387			18387
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Base de la régularisation du prélèvement libératoire déclarée.....	213	Retenue	213	
Revenu brut global.....				18387
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰				
Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶ ...		Montant déclaré 6336	Montant retenu 6336	
Total des charges déduites¹¹.....				- 6336
Revenu imposable.....				12051
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	Montant déclaré 1	Montant retenu 1	Montant réduction 0
Montant de la réduction d'impôt.....				
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 0
Impôt total avant crédits d'impôt.....				0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Trop versé prélèvement libératoire.....		Montant déclaré	Montant retenu 16	
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 16
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				- 16
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

16

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵

12264

Informations indiquées pour mémoire

Montant des revenus soumis aux prélèvements libératoires

213

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020.....

Déclar. 1
16062

Enfant(1)

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

3973

0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4052

+ 0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 0

Plafond calculé sur les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....

= 16253

= 4114

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401](https://www.impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2020

Avis d'impôt établi en 2021

AVIS_IR_RS

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PESSAC TALENCE
RUE JULES FERRY BOITE 32
33090 BORDEAUX CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 18 57 168 020 351

Référence de l'avis : 21 33 0489009 44

Adresse d'imposition :

73 CRS VICTOR HUGO

33130 BEGLES

Numéro FIP : 330 72 54 4920218789 3 U

Numéro de rôle : 933

Date d'établissement : 09/12/2021

Date de mise en recouvrement : 31/12/2021

Identifiant service : 33802

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

SIP PESSAC TALENCE
SAID PESSAC
RUE JULES FERRY BOITE 32
33090 BORDEAUX CEDEX

BAPT FREDERIC
13 IMP DU PONT BOUTAUD
79110 TILLOU

Somme qu'il vous reste à payer

217,00 €

Date limite de paiement : 15/02/2022

EXIGIBLE IMMÉDIATEMENT (40)

Attention : cette imposition fait l'objet d'une exigibilité immédiate. Elle doit donc être payée sans délai. A défaut, le comptable public pourra engager des poursuites à votre encontre.

Vous pouvez payer cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impôts.gouv.fr](#) en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en flashant avec l'application « Impôts.gouv » le code imprimé au dos de cette page, avec votre smartphone ou tablette.

Revenu fiscal de référence :

18 732

Nombre de parts :

1,25

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

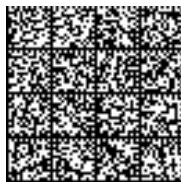
Avis d'impôt établi en 2021

N°fiscal : 18 57 168 020 351

Impôt sur les revenus de 2020

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : BAPT



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	1,25

Détail des revenus

Salaires.....	Déclar. 1 3014			Total
Autres revenus imposables.....	15149			
Total des salaires et assimilés ²	18163			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1816			
Salaires, pensions, rentes nets.....	16347			16347
BNC pro., régime spécial, déclarés.....	9713			
Abattement ⁶	- 3302			
BNC pro., régime spécial, nets.....	6411			
BNC pro., régime spécial, total foyer fiscal.....				6411

Revenu brut global.....				22758
CSG déductible.....				- 0

CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰

Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶		MONTANT DECLARÉ 4052	MONTANT RETENU 4052	
Total des charges déduites¹¹.....				- 4052

Revenu imposable.....	Taux	12,8%	MONTANT DECLARÉ 4052	MONTANT RETENU 4052	18706
Revenus au taux forfaitaire.....					26
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					671
Décote.....					- 475
Impôt proportionnel.....					+ 3

IMPÔT SUR LE REVENU NET AVANT PÉNALITÉS.....					199
Intérêt de retard ²¹ Taux.....	0,60%	NAT.1	MONTANT DECLARÉ 4052	MONTANT RETENU 4052	+ 1
Majoration ²¹ Taux.....	10,00%	NATURE:3			+ 20
(article 1758 A du CGI)					

IMPÔT TOTAL AVANT CRÉDITS D'IMPÔT.....					220
--	--	--	--	--	-----

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	MONTANT DECLARÉ 4052		MONTANT RETENU 4052		
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	3		3		- 3

IMPÔT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....					217
---	--	--	--	--	-----

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2020 :

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques. Cette réclamation doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 décembre de la 2^e année suivant celle de la mise en recouvrement du présent avis (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification. Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit, le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2020 dû⁵³: 217

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER 217

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵: 18732

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹: 26

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond total de 2019.....	15810	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3923	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062	= 8166

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2021

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401](https://www.impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source)